



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne démocratique et populaire
المجلس الوطني لأخلاقيات طب الأسنان
Ordre National des Médecins Dentistes
المجلس الجهوي لأخلاقيات طب الأسنان الجزائر
Ordre Régional des Médecins Dentistes d'Alger

Dossier à fournir pour l'ouverture d'un cabinet dentaire

Pour le conseil de l'ordre

- 1- Une demande manuscrite adressée au président du conseil de l'ordre ayant pour objet délivrance d'un certificat de conformité.
- 2- Attestation de non affiliation CNAS + CASNOS.
- 3- Déclaration sur l'honneur (formulaire à récupérer au conseil de l'ordre et à légalisée).
- 4- Cessation du paiement pour le secteur public.
- 5- Décision de fermeture pour le secteur libéral.
- 6- Frais du dossier 5000 DA.
- 7- Une copie de contrat de location de 12 mois renouvelable ou acte de propriété
- 8- Un croquis.
- 9- Liste détaillée du matériel à installer (petite et grande instrumentation)

Pour la DSP

- 1- Demande d'ouverture d'un cabinet adressée au M.D.S.P. (Saisie par micro, datée, signée, adresse personnelle et n° Tel, Email).
- 2- Copies des Diplômes définitifs ou des attestations de succès et authentification originale par les départements de la scolarité (Présenter les originaux des attestations, diplômes et équivalences ministérielles, le jour du dépôt du dossier).
- 3- Bail de location notarié ou Acte de propriété du local au nom de l'intéressé.
- 4- Attestation originale d'inscription au conseil de l'ordre de l'année en cours.
- 5- Conformité originale du local par la Section Ordinale Régionale.
- 6- Décision de démission et cessation de paiement (Arrêté ministériel ou interministériel de démission pour les praticiens spécialistes).
- 7- Position CNAS, CASNOS, CNR (Attestation d'affiliation ou de non affiliation à la CNAS et CASNOS, attestation CNR pour les retraités).
- 8- Situation vis-à-vis du service national.
- 9- Certificat de nationalité ou copie de la carte nationale d'identité.
- 10- Extrait de casier judiciaire n°03 (en cours de validité).
- 11- Deux certificats médicaux (général et pneumo-phtisiologie)
- 12- 02 photos d'identité de l'année en cours.
- 13- Conformité du service d'hygiène par le SEMEP de l'EPSP du lieu d'installation (après dépôt du dossier complet).

NB :

- Les Attestations du l'ordre professionnel sont valable 3 mois à partir de la date la signature.
- Le dossier doit être complet le jour de dépôt.